

Puisque nous désirons mettre en vigueur un régime de crédits d'impôt qui tienne compte des besoins de la société, un régime qui permette aux familles à faible revenu de prévoir à l'avance aux fins de leurs budgets les augmentations de leurs obligations financières, je crois fermement que nous devons adopter un régime prévoyant des versements trimestriels plutôt qu'un versement annuel forfaitaire. Pourquoi devrions-nous attendre un an ou deux que le ministre puisse évaluer les répercussions politiques ou sociales qu'aurait ce changement? Pourquoi ne pouvons-nous pas adopter l'autre formule? La réponse est très simple: c'est parce qu'il y a des élections dans l'air.

Mon deuxième point au sujet du principe d'un paiement annuel forfaitaire, touche aux escompteurs fiscaux. Mon parti croit que le versement d'une somme forfaitaire sera une mine d'or pour les escompteurs fiscaux. L'an dernier, lorsque la Chambre a adopté le bill prévoyant des crédits d'impôt, il n'a pas été prévu qu'un million et demi de nouveaux bénéficiaires à faible revenu attendraient de gros chèques du gouvernement en avril. La Chambre a adopté ce bill à une époque où les seuls chèques que les gens s'attendaient à recevoir servaient à rembourser des paiements en trop d'impôts sur le revenu d'une année qui allaient être escomptés à des particuliers. Il n'avait jamais été prévu que le montant excédentaire à rembourser atteindrait les \$200, \$400, \$600, \$800 ou \$1,000. En conséquence, prescrire une somme forfaitaire assure un apport de très grande dimension. Au Canada, les escompteurs d'impôt sur le revenu touchent des millions de dollars de recettes. Cet avantage inattendu n'avait pas été prévu au moment où le bill de l'impôt sur le revenu a été adopté. Nous tous qui représentons des circonscriptions où les revenus sont modestes savent qu'il en est ainsi.

Même si le gouvernement a fait un accueil amical et objectif à nos idées, le fait qu'il n'ait pas cherché à régler ce problème très réel est une infamie. En toute honnêteté, je dois dire au ministre que je ne suis satisfait d'aucune de ses explications.

● (2032)

Nous voulons un système qui garantisse légalement aux gens que l'on procédera à des versements trimestriels réguliers qu'ils seront en mesure de comptabiliser dans leur budget personnel et qui feront augmenter progressivement leurs revenus. Nous parlons ici de personnes vivant de prestations d'aide sociale ou dont la situation est si modeste qu'elles sont presque indigentes. Elles recevront soudainement \$1,000 ou \$1,200 du gouvernement. Le gouvernement essaie de nous faire croire que cette mesure fiscale est très raisonnable sur le plan social. Tel n'est pas le cas; elle est au contraire une mesure inconsidérée en ce sens qu'une bonne partie de cet argent sera sûrement gaspillée ou ira remplir les poches d'usuriers louches qui ne méritent pas de recevoir cet argent et ne devraient pas le toucher. Cet argent devrait être alloué à ceux qui en ont besoin sur une base trimestrielle régulière. Voilà où le bât blesse, monsieur le président.

M. Chrétien: Monsieur le président, je pense que mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que moi-même avons suffisamment expliqué quelle était la situation. Le ministère du Revenu national ainsi que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social nous ont avisés que lors de la mise en vigueur de ce système, compte tenu de la nature des remboursements prévus en vertu de notre

système fiscal, nous devrions procéder à un seul versement forfaitaire la première année.

Nous avons été prévenus que si nous n'adoptions pas la méthode du versement unique durant la période actuelle d'austérité, nous réduirions probablement considérablement l'efficacité de notre système fiscal. Je ne suis pas un expert en la matière et je dois me fier aux conseils de ces personnes qualifiées. Mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a défendu ce bill tout au long de ce débat et a répondu à nombre de ces questions à la Chambre. Nous tenons à instituer ce programme et nous estimons devoir suivre le conseil relatif au paiement forfaitaire unique.

Le député a fait allusion à un problème et nous nous rendons compte effectivement qu'il y a des usuriers et autres individus du même acabit qui essaieront de profiter de la situation et je crois que certains y parviendront d'ailleurs, ce que je ne saurais nier. La Chambre des communes a été appelée il n'y a pas si longtemps à adopter une loi pour que les personnes à faible revenu recevant des remboursements d'impôt sur le revenu ne soient pas les victimes de ces individus. Nous avons adopté des mesures législatives pour les protéger autant que possible. Je suis convaincu que le problème sera analogue et que si nous adoptons un système de trois ou quatre versements, il est probable que ces remboursements ou versements pourraient faire l'objet de tractations sur une plus grande période de temps si bien qu'à la fin de l'année, le bénéficiaire n'aurait plus droit à rien du tout et l'argent irait intégralement dans les poches de ces individus.

Je vous dirai franchement que le ministre a décidé de ce paiement après avoir consulté les experts du ministère du Revenu national qui ont une tâche énorme à remplir du fait des restrictions budgétaires. A l'instar des autres ministres, le ministre du Revenu national doit se contenter d'un personnel réduit. Mais bien sûr, le député de Broadview n'a cure de ce problème et se fiche pas mal du volume du déficit.

M. Rae: C'est faux.

M. Chrétien: C'est là-dessus que nos avis divergent. Nous devons veiller à ce que ce programme soit géré de la manière la plus efficace possible, c'est pourquoi nous avons dû adopter la solution du paiement unique.

En ce qui concerne les arguments présentés à propos des Indiens, on fera une grande campagne pour faire connaître ce programme. Toutes les familles indiennes avec des enfants qui vivent dans les réserves ou en dehors mais qui ont gardé des coutumes indiennes seront informées au moment où les chèques seront envoyés. Elles recevront des formules par la poste.

Je ne sous-estime pas l'intelligence des Indiens. En effet, je les connais un peu puisque j'ai eu le plaisir d'être le ministre des Affaires indiennes pendant six ans un mois, trois jours et deux heures exactement. Je suis convaincu qu'ils sont parfaitement capables de mener leurs affaires intelligemment, et je n'ai aucun souci à cet égard. Assis en face de moi se trouve un autre genre d'Indien qui, j'en suis sûr, est capable de gérer ses propres affaires. Je ne pense pas que cela pose un grand problème. Les Indiens sont mieux organisés dans les réserves. Ils disposent de bonnes administrations dirigées par des Indiens très compétents dont la plupart sont assez jeunes et qui les aident. Je suis sûr que l'argent qui est envoyé à ces familles leur parviendra.